

Tarifs "PASS Autocar" Usagers Visiteurs Occasionnels

En application de la délibération 2017 DVD 69-2 du Conseil de Paris en date des 25, 26 et 27 septembre 2017, les tarifs du « PASS Autocar » Occasionnel sont fixés comme suit, à partir du 1er mai 2022.

Zones	Z1 ⁽²⁾ Zone Centrale Ardt : 1 à 11			Z2 Zone Périphérique Ardt : 12 à 20			
	Type de Forfait ⁽¹⁾	Euros sur Internet	Euros sur place	Spécifiques ⁽⁴⁾	Euros sur Internet	Euros sur place	Spécifiques ⁽⁴⁾
PASS 2H	97,50 €	108,00 €	49,00 €				
PASS 3H	146,50 €	162,00 €	73,50 €				
PASS 4H	190,00 €	210,00 €	95,00 €	97,50 €	108,00 €	49,00 €	
PASS 6H	238,00 €	264,00 €	119,00 €	119,00 €	132,00 €	59,50 €	
PASS 12H				140,50 €	156,00 €	70,50 €	
PASS 24H				238,00 €	264,00 €	119,00 €	
NUIT ⁽³⁾	140,50 €	156,00 €	70,50 €	140,50 €	156,00 €	70,50 €	

(1) Forfaits cumulables dans la limite des durées autorisées

(2) Valables en Z2

(3) Valable de 20h00 à 08h00 dans toutes les zones

(4) PASS Scolaires et Handicapés achetés exclusivement à l'avance sur Internet avec envoi des justificatifs appropriés

Forfait de Post Stationnement "car"	264,00 €
Perte de ticket en parc fermé	528,00 €

Le défaut de paiement ou paiement partiel de la redevance de stationnement d'un véhicule de catégorie M2 ou M3, expose le contrevenant à l'application d'un forfait de post-stationnement dont le montant correspond au Forfait de Post Stationnement « car » (FPS «car») fixé ci-dessus, ce toutes zones.